



Agence du revenu du Canada    Canada Revenue Agency

Commissaire    Commissioner

Ottawa, Canada  
K1A 0L5

**3 1 MAI 2018**

Monsieur Jean-Denis Fréchette  
Directeur parlementaire du budget  
Bureau du directeur parlementaire du budget  
10<sup>e</sup> étage  
50, rue O'Connor  
Ottawa ON K1A 0A9

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre datée du 16 mai 2018, dans laquelle vous avez demandé des renseignements au sujet du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Dans votre lettre, vous avez précisément demandé d'obtenir le nombre de demandes liées aux soins thérapeutiques essentiels au maintien de la vie (STE) qui ont été rejetées pendant la période de 2011-2012 à aujourd'hui parce qu'elles ne respectaient pas l'exigence relative à la moyenne de 14 heures de traitement par semaine. De plus, vous avez demandé combien de ces demandes concernaient des traitements d'une durée moyenne de 10 heures à 14 heures par semaine.

Tel que mentionné lors de votre discussion avec les cadres supérieurs de l'Agence du revenu du Canada (Agence), qui a eu lieu le 22 mai 2018, certains des renseignements demandés ne sont pas colligés par l'Agence et ne peuvent donc pas vous être fournis.

- Notre système indique uniquement si une demande liée au STE a été acceptée ou rejetée, et ce, peu importe la raison; il ne répartit pas les demandes rejetées en fonction de critères pour le rejet, tel que des soins de moins de 14 heures par semaine.
- Puisque le formulaire demande si la durée des STE requis est d'au moins 14 heures par semaine (oui ou non), plutôt que le nombre précis d'heures consacrées aux soins, il est impossible de déterminer le nombre de demandes rejetées qui sont liées aux soins d'une durée de 10 à 14 heures par semaine.

.../2

Tél. – Tel. : 613-957-3688  
Télécopieur – Fax : 613-952-1547  
[www.arc.gc.ca](http://www.arc.gc.ca)

**Canada**

L'Agence est en mesure de vous transmettre les données sur le nombre total de demandes de CIPH liées aux STE acceptées et rejetées. Ces chiffres sont fournis à l'annexe ci-dessous pour les exercices 2011-2012 à 2016-2017.

Au besoin, les fonctionnaires de l'Agence seraient heureux de vous offrir une séance d'information technique, ainsi qu'à votre personnel, sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

L'Agence s'est engagée à administrer les mesures visant les personnes handicapées de façon équitable, transparente et accessible. À cet égard, nous travaillons en étroite collaboration avec le Comité consultatif sur les personnes handicapées afin d'améliorer les pratiques administratives de l'Agence et d'améliorer la qualité des services offerts aux personnes handicapées.

J'espère que les renseignements fournis vous seront utiles.

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou monsieur Yves Giroux, sous-commissaire et dirigeant principal des données, Direction générale de la stratégie et de l'intégration au 613-952-3660.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Bob Hamilton

Pièce jointe : 1

c.c. Katharine Rechico, secrétaire adjointe du Cabinet  
Secrétariat de liaison de politique macroéconomique,  
Bureau du Conseil privé